

Comment obtenir un passeport pour mon poulain?

1. La jument est portante! J'ai besoin d'une carte de poulain. Celle-ci peut être obtenue:
 - a) auprès de l'**évalonier**,
si l'évalon est **approuvé** par la FECH. Il était publié dans le catalogue des étalons l'année passée.
 - b) auprès de la **FECH**,
si l'évalon n'est pas approuvé par la FECH, mais approuvé à l'**étranger** (fédération membre de la WBFSH). Je dois faire une demande de **permis de saillie individuelle**.
voir www.swisshorse.ch / lien direct vers les formulaires
Délai: jusqu'à 15 jours ouvrables avant l'identification du poulain. Coûts : CHF 200.-
Annexe: attestation de saillie en original (à demander au vétérinaire à la saillie!)
2. Le poulain est né en bonne santé, et va être élevé.
3. Annoncer le poulain sur www.agate.ch dans les 30 jours après la naissance.
Le système me transmet le **numéro UELN**. Je le note sur la carte de poulain.
Attention – Ne pas oublier ! Nom avec l'**ajout « CH »**
4. Le poulain doit être marqué d'une **puce** par un vétérinaire. Le numéro de puce doit être noté sur la carte de poulain (étiquette). Délai : 30.11 l'année de naissance. Sur pratiquement chaque place de concours, un vétérinaire est présent pour la pose de puces. Sans puce, pas de passeport !
- 5.a Le poulain doit être **identifié et jugé**.
J'inscris le poulain au **concours de poulain** de mon syndicat d'élevage. Voir calendrier de concours.
Le poulain sera identifié lors du concours, il sera pucé et jugé.
Documents nécessaires lors du concours: carte de poulain, passeport/certificat d'origine de la mère, si la mère n'est pas encore enregistrée au studbook: attestation des performances propres et de la parenté de la jument.
Le secrétaire de concours transmet les documents à la FECH à Avenches.
Les frais sont à payer directement sur place au concours.

ou

- 5.b Le poulain sera **uniquement identifié**.
Condition requise: la mère du poulain est déjà enregistrée au studbook de la FECH.
Identification par un secrétaire de concours de la FECH, ou par le vétérinaire.
Documents nécessaires pour l'identification: carte de poulain, passeport/certificat d'origine de la mère
Le secrétaire de concours, le vétérinaire ou le propriétaire renvoie la carte de poulain dûment remplie ainsi que le passeport de la jument à la FECH à Avenches. Je reçois une facture de la FECH pour les papiers.

6. La FECH à Avenches établit le passeport avec le certificat d'origine et l'acte de propriété, et me l'envoie.

Si le poulain est **abattu** avant le 31.12. de son année de naissance, il n'a pas besoin de puce ni de passeport.
Pour le boucher, la confirmation de l'enregistrement sur www.agate.ch suffit.

Un contrôle ADN de l'ascendance de toutes les pouliches nées dès 2018 est obligatoire. Un échantillon de crins du poulain et de la mère, si nécessaire, est prélevé. La FECH prend en charge les coûts. Ceci est gratuit pour les éleveurs.

Le numéro de téléphone des secrétaires de concours, les conditions de qualification pour le Championnat des poulains FECH et d'autres informations sont disponibles sur: [www.swisshorse.ch/Service/Events/Elevage/ Poulains](http://www.swisshorse.ch/Service/Events/Elevage/Poulains).

En cas de question, l'équipe de la gérance FECH à Avenches vous aide volontiers : 026 676 63 40 ou info@swisshorse.ch.

Coûts

(CHF)	Concours de poulain (5.a)	Identification à l'écurie par un secrétaire de concours (5.b)	Identification à l'écurie par un vétérinaire (5.b)
Certificat d'origine	100.-	100.-	100.-
Passeport	80.-	80.-	60.-
Frais supplémentaires		150.- 1 ^{er} poulain; 50.- dès le 2 ^e poulain	50.-
Paiement	sur place	sur place	sur facture
Enregistrement nouvelles juments selon liste de prix FECH sur facture			